

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	13	0	13

Séance du 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de décembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **16 décembre 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.12.22.01**

OBJET : Réhabilitation d'un terrain de football sur le secteur de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon. Accord de principe.

Monsieur le Maire expose que l'association Olympe Rives de l'Ain, qui regroupe les clubs de football de la communauté de communes, a demandé à pouvoir bénéficier d'un équipement aux normes et adapté à ses activités footballistique. Un groupe de travail s'est constitué au sein de la communauté de communes afin d'étudier toutes les possibilités. Des subventions importantes pourraient être allouées en parallèle des Jeux Olympiques 2024. Le terrain existant à Poncin semble être celui le plus adapté à une réhabilitation.

La commune de Poncin porterait le projet pour l'ensemble. Une étude de faisabilité sera commandée à l'Agence Départementale d'Ingénierie (9 450 € HT + options : 3 150 € HT). La commune de Poncin demande à chacune des communes d'émettre un accord de principe avant de s'engager dans cette étude. Les coûts seraient répartis en cinq parts égales (Jujurieux, Neuville sur Ain, Poncin, Pont d'Ain et Saint Jean le Vieux).

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Émet un accord de principe pour la réhabilitation du terrain de football de Poncin dans le cadre de la demande de l'association Olympe Rives de l'Ain,
- Accepte la proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'en financer un cinquième,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

